

Réponse négative au projet de créer une nouvelle ville

Le ministre à Desroches, le 15 décembre 1770

Un document des Archives Nationales. A.N. Col B 201, f°450
=====

A M. le Ch. Desroches
à Versailles le 15 décembre 1770

Vous me marquez, Monsieur, par votre lettre du 20 juillet 1770 que chaque jour la population augmentant à l'Isle de France, les besoins y augmenteront en proportion, qu'un seul rendez-vous pour tous les hommes qui peuvent l'habiter énervera tous les points sans en faire fleurir aucun, que ce rendez-vous général et forcé a été jusqu'à présent le Port-Louis ; qu'il y a aujourd'hui plus de Blancs malades à l'hôpital qu'il n'y avait, il y a quatre ans, d'hommes effectifs dans toute la ville ; que d'un autre côté les quartiers voisins du Port-Louis ne produisent point ou du moins très peu de blé, de riz et de maïs, et que ce n'est que de loin et par mer que l'on peut y faire venir ces denrées ; que cette ville étant le centre des forces navales comme elle l'est du commerce, il y faut une garnison, non seulement pour y entretenir la police parmi les gens de mer et le peuple, et pour veiller à la sûreté de l'Arsenal ce qui en augmente encore les besoins et la nécessité de diminuer l'affluence excessive de peuple qui y aboutit, que le moyen le plus simple pour y parvenir et procurer l'agrandissement de la colonie, serait de fonder une nouvelle ville dans centre de l'île, d'y établir le Conseil supérieur, et d'en faire le rendez-vous de tous les gens qui n'ont que des procès et qui sont en grand nombre.

Il se formera des villes partout où il y aura de l'opulence et de la population ; les riches chercheront à se réunir pour jouir davantage de leur opulence par les commodités de la vie, et les plaisirs de la société ; les pauvres seront attirés près d'eux pour échanger leur industrie contre leurs richesses. L'administration n'a pas besoin de s'en mêler, je ne sais même s'il ne serait pas plus utile d'empêcher la multiplicité de ces établissements, toujours nuisibles au progrès des colonies. Une population nombreuse qui eut pu être utile au commerce et à la culture, contracte dans les villes l'habitude de la paresse, du jeu, et de la débauche ; quantité d'esclaves qui y sont enlevés à la culture pour être employés au service domestique [*sic*¹] et ces inconvénients qui semblent compensés dans de grands États, en ce que le luxe des villes contribuent à la plus grande consommation des denrées de la Métropole, [ces inconvénients, dis-je] peuvent être dangereux dans une colonie naissante telle que l'Isle de France destinée à être l'entrepôt de la force que le luxe des villes ne comporte pas. Ce n'est que parmi les gens vivants à la campagne, habitués à une vie frugale et endurcis par les travaux que se trouvent les bons soldats et les familles nombreuses.

Indépendamment de ces inconvénients généraux, il y en aurait encore de particuliers à l'établissement que vous proposez.

Le Port-Louis est le centre du commerce, des affaires et des forces de la colonie, il faut conséquemment que les administrateurs y résident, il faut qu'ils soient également à portée du Conseil supérieur dont ils sont les Chefs. Ce Conseil supérieur ne peut donc être transféré dans la nouvelle ville, sans constituer les négociants dans des dépenses considérables, pour aller plaider au loin et les détourner de leurs opérations de commerce. Quand même on voudrait suppléer le Conseil par la création d'une juridiction particulière au Port-Louis, le commerce n'en serait pas moins obligé de se transporter au lieu où résiderait le Conseil, pour suivre l'appel des sentences du premier juge et cette nouvelle ville ne serait peuplée que de juges et de plaideurs. Si ces sortes d'établissement pouvaient avoir quelque utilité, le Port de Bourbon² serait préférable à tous égards, parce qu'il peut un jour partager avec le Port-Louis la navigation et le commerce, mais encore une fois l'administration ne doit pas s'en mêler, la culture et le commerce formeront d'eux-mêmes cet établissement.

¹ Doit sans doute se lire : « Une population nombreuse contracte également quantité d'esclaves ... »

² Port Bourbon = Grand-Port = Port du Sud-Est. (Rien à voir avec l'île Bourbon)

A l'égard des ouvrages que vous proposez pour le Port-Bourbon, je vous ai mandé qu'on ne devait y penser qu'après que tout serait fait au Port-Louis.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc.

* * *